

Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du lundi 18 septembre 2023
(no 26)

LÉGISLATURE 2020-2025

Sont présent-es :

Membres de l'Exécutif

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO	<i>Président</i>
Monsieur	Christophe BONGARD	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Membres du Conseil municipal

Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Madame	Marie-France DEMONT
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Jean-Pierre RENGGLI
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA
Monsieur	Jacques-André ROMAND
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Excusé :

Monsieur	Jean-Paul GAILLARD	<i>Conseiller municipal</i>
----------	--------------------	-----------------------------

Public : 3

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 19 juin 2023
2. Nomination des président.es, vice-président.es des locaux de vote 2024
3. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI
4. Communication du bureau du Conseil municipal
5. Communication du maire
6. Rapport des commissions
7. Propositions individuelles et questions

M. Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 20h45, après la présentation faite, hors séance ordinaire, de l'avant-projet d'aménagements publics au centre du village par le bureau Apaar. Il excuse l'absence de M. Gaillard.

1. Approbation du procès-verbal du 19 juin 2023

M. Rossi demande l'ajout de la remarque suivante :

p.5 – lettre e – après le §2 : « **M. Rossi** fait remarquer qu'il avait proposé d'inclure des articles faisant la relation d'événements ayant eu lieu, mais qu'il lui avait été dit que le journal privilégiait l'annonce des manifestations futures. »

M. le Président constate qu'aucune autre remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent à l'unanimité le procès-verbal avec cette adjonction.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Nomination des président.es, vice-président.es des locaux de vote 2024

M. le Président prend note que **M. Renggli** ne souhaite pas renouveler son mandat de suppléant de la vice-présidence. **M. Rodrigues da Guerra** accepte de le remplacer. **M. Cardoso Inacio** annonce qu'il poursuit sa fonction en 2024, mais qu'il ne se représentera pas pour l'année 2025.

Les dates des opérations de votations en 2024 sont les suivantes : 3 mars, 9 juin, 22 septembre, 24 novembre.

Il est donc décidé d'attribuer les fonctions de la manière suivante :

- Président : M. Cardoso Inacio Suppléant : M. Rodrigues da Guerra
- Vice-président : M. Thorens Suppléant : M. Bongard

Ces personnes reçoivent les remerciements du Conseil municipal.

3. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI

M. le Président lit les titres des différentes décisions prises lors de l'assemblée générale de l'ACG du 21 juin 2023.

- octroi, en 2024, par le FI, d'une subvention d'investissement de Fr. 5'000 à chaque nouvelle place de crèche créée;
- participation du FI au financement 2024 du Bibliobus intercommunal (Fr. 760'000);
- financement 2024, par le FI, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses (Fr. 1'500'000);
- financement 2024, par le FI, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses (Fr. 300'000);
- participation du FI au financement, en 2024, d'investissements informatiques généraux (Fr. 1'000'000);
- participation 2024 du FI aux charges de fonctionnement du GIAP (Fr. 7'400'000);
- octroi, en 2024, par le FI à la Ville de Genève, d'une subvention en faveur du Grand Théâtre pour ses charges de fonctionnement (Fr. 2'500'000);
- octroi, en 2024, par le FI d'un dépassement de l'enveloppe culturelle 2023 (Fr. 41'945).

À la demande de **M. Romand**, **M. Mittey** confirme que toutes les décisions ont été acceptées lors de l'assemblée générale.

4. Communication du bureau du Conseil municipal

a. Voyage du Conseil municipal

M. le Président demande que les conseillers restent un instant après la séance pour discuter de l'organisation du prochain voyage.

b. Immeuble ch. Pré-Rojoux 31-33

Les locataires des appartements de cet immeuble ont envoyé une lettre datée du 07.08.23 adressée au Conseil municipal que **M. le Président** lit à haute voix. Ils réclament la construction de « caves-box » pour leurs appartements et ils informent qu'ils vont faire appel à l'ASLOCA.

M. Mittey répète ce qu'il a déjà dit à plusieurs reprises, soit que les locataires ont signé, en connaissance de cause, des baux à loyer pour des appartements sans caves et qu'il ne leur a jamais été promis qu'ils en auraient dans aucun laps de temps donné. **M. Mittey** confirme qu'une autorisation de construire ces appentis est effectivement en force depuis une année et est valable encore un an, qu'une demande de prolongation d'une année supplémentaire peut être, et sera probablement, faite.

M. Rodrigues da Guerra confirme que la commission des bâtiments est favorable à ces constructions, mais que l'état actuel des finances communales ne permet absolument pas de les envisager pour l'instant.

M. Bongard déclare aussi que dès le début du projet aucune cave n'était prévue, car le bâtiment, classé et contrôlé par la commission des monuments et de sites, ne s'y prête pas. Les locataires étaient clairement informés qu'il n'y en avait pas avant la signature du bail. Il ajoute qu'en outre il n'existe aucune obligation de louer un appartement avec une cave.

M. le Maire atteste qu'aucun local de rangement pour les locataires n'a jamais été inclus dans le projet initial en raison de la particularité de ce bâtiment historique. La Commune a malgré tout commandé une étude pour la construction de locaux annexes qui s'avèrent être très coûteux et qui ne peuvent être édifiés pour l'instant.

M. le Président prend note de ces explications et préparera, avec l'aide de l'Exécutif, une réponse pour les locataires au nom du Conseil municipal.

5. Communication du Maire

a. Auberge communale

M. le Maire annonce, qu'après de nombreuses visites des locaux (39), la régie a pu enfin présenter un candidat sérieux pour la reprise de l'activité dans cet établissement. L'Exécutif a rencontré cette personne qui a un dossier et un business plan valables, qui a des investisseurs privés à ses côtés pour effectuer de nombreux travaux d'amélioration. La Commune devra, comme prévu, assurer certains frais pour corriger les points relevés par le SCAV et qui sont de sa responsabilité. Le candidat envisage d'ouvrir l'auberge au printemps 2024. Il a été averti que la rénovation globale du bâtiment fait partie des projets futurs de la Commune et que son bail pourrait ne pas être renouvelé à son échéance dans 5 ans.

M. Beausoleil se réjouit de cette nouvelle et, cependant, il insiste sur le fait que l'Exécutif doit s'assurer que cette location couvre au minimum tous les frais courants du bâtiment et qu'elle n'engendre aucune charge supplémentaire pour la Commune hormis ceux de mise en conformité demandés par le SCAV.

M. Rodrigues da Guerra recommande qu'un budget précis soit établi pour les travaux de la part communale.

b. Agenda

- 10 novembre : Soirée Revue genevoise
- 20 novembre : Présentation au CM du projet du développement villageois par les coopératives
- 7 décembre : Même présentation, mais à la population lors d'une assemblée communale
- 11 décembre : Repas de Noël des Aînés. Les personnes bénévoles pour le service sont priées de s'annoncer auprès du secrétariat.
- 12 décembre : Fête de l'Escalade à Presinge (avec la commune de Gy)
- 21 décembre : Noël communal

c. Sapins de Noël

Avant de commander les sapins de Noël pour le village, **M. le Maire** tient à s'assurer que la commission des routes est partante pour en effectuer la décoration comme les années précédentes. **M. Bongard**, président de la commission, donne son accord et fixe la date au samedi 2 décembre. Il enverra un rappel par courriel.

d. Promotions citoyennes

Mme Spinedi relate que l'Exécutif a invité les jeunes Presingeois ayant ou qui auront atteint leur majorité en 2023 à une petite présentation du fonctionnement de la politique communale suivie d'un apéritif dînatoire. Elle regrette que seulement 2 sur 9 jeunes aient répondu présents, ce qui n'a pas empêché un échange fort sympathique.

Rapport des commissions

a. Sociale

M. Rossi relate la sortie des Aînés qui a eu lieu le mardi 12 septembre et il remercie Mme Spinedi ainsi que le secrétariat pour l'aide à l'organisation. Il signale que la prochaine séance de la commission est fixée au 2 octobre.

b. Ecole & Sport

M. Renggli indique que la commission se réunira le 31 octobre pour faire le debriefing de la fête des Promotions et pour organiser les fêtes de fin d'année. Il relève que les autorités ont encouragé le projet de réactiver l'Association de Parents d'Elèves, ce qui permettrait d'avoir des interlocuteurs et des partenaires pour ces manifestations entre autres.

c. Bâtiment

M. Gaillard, président de la commission, excusé, a demandé à **M. le Président** de lire une lettre qu'il adresse à l'Exécutif, dans laquelle il exprime son sentiment navré quant à l'entretien du cimetière. **M. Mittey** répond que, d'une manière générale, les cantonniers ont un grand cahier des charges pour l'entretien global du village et qu'ils priorisent leurs actions. D'une manière particulière, **M. Mittey** fait remarquer que les cheminements dans le cimetière sont en gravier, ce qui ne simplifie pas le désherbage, d'autant plus que de nombreux produits phytosanitaires ne sont plus acceptés. Il ajoute qu'un projet d'agrandissement et d'aménagement du cimetière est toujours pendant, mais que les fonds manquent. Cependant, **M. Mittey** promet que tout sera fait pour améliorer l'aspect de ce lieu dès que possible.

d. Environnement

M. Läser rapporte que la commission a reçu le 14 août des représentants des SIG, au sujet du programme d'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le canton. Une première borne sera installée à Presinge sur le parking devant la mairie très prochainement. Le matériel et la mise en place seront payés par les SIG, mais les frais d'ingénieur civil (traçage et signalisation) seront à la charge de la commune. La commission a donné un préavis favorable. **M. Romand** demande si de telles bornes sont prévues dans le projet des coopératives, auquel cas il faudrait en tenir compte pour le choix des emplacements. Il lui est précisé qu'il s'agit, pour l'instant, d'une première installation à un endroit facile à connecter, facile d'accès et que le programme des SIG va jusqu'en 2030 pour couvrir les besoins dans la commune, donc également ceux du nouveau quartier.

Concernant le programme d'accompagnement des SIG dans le cadre de rénovations de bâtiments en vue d'économies d'énergie (PAC, panneaux photovoltaïques, etc), une séance d'information sera proposée au début 2024 pour les propriétaires.

La commission a pris note que le contrat avec Mobiltri se terminera à la fin de l'année et que, pour la suite, les prix seront plus élevés. **M. le Maire** donne des compléments d'explications. Le contrat initial de 3 ans arrive en effet à son terme et, pour les 12 prochains mois, la société Mobiltri a présenté deux propositions de tarification :

- Fr. 14.42/habitant + Fr. 50.- pour chaque levée à domicile, facturés au demandeur directement (gratuit pour les bénéficiaires de l'AVS ou de l'AI).
- Fr. 17.32/habitant et Mobiltri rétrocède Fr. 50.- aux communes pour les levées chez les particuliers.

Actuellement, les dix communes participantes ne s'accordent pas sur ce choix et une discussion est en cours avec Mobiltri pour obtenir que les deux facturations soient possibles selon les vœux de chaque commune. Quelque soit l'option choisie, la poursuite de ce système de levées dépend aussi de la confirmation par l'Etat du versement de Fr. 130'000.- de subventions aux communes participantes. **Mme Spinedi** précise que ce sera de toute façon une formule provisoire d'une année et que, pendant ce laps de temps, une demande d'offres selon les règles des marchés publics (AIMP) doit être déposée pour le futur. Il est à noter que les habitants de Presinge ont peu sollicité les levées à domicile (une quinzaine) jusqu'à présent. Une décision doit être prise d'ici la fin septembre.

Lors de la dernière séance de la commission, il a aussi été question des gardes ruraux. **Mme Spinedi** informe que la demande des communes d'Anières et Corsier pour intégrer ce service a été rejetée par le groupement Seymaz-Région, car le territoire d'actions deviendrait trop vaste et les tournées des gardes seraient trop éparpillées.

Enfin, le sujet des quantités d'eau consommées à Presinge a été abordé, à la suite d'un article paru dans la Tribune de Genève au début de l'été qui plaçait la commune à la 4^{ème} place des plus gros consommateurs à

Genève. Il n'y a pas d'explications vraiment claires de ces chiffres qui ressortent des renseignements pris auprès des SIG, sauf éventuellement la quantité d'eau consommée par les fontaines villageoises. **M. Romand** fait remarquer qu'il faut prendre ce genre de statistiques avec précaution, car toutes les données ne sont pas connues et souvent pas comparables (nombre d'habitants par rapport à la surface, nombre de bétail de rente, etc).

e. Routes

M. Bongard cite les sujets traités lors de la dernière séance de sa commission :

- Sécurité dans le village. Les propriétaires partenaires des rondes nocturnes en sont contents. Depuis l'instauration de celles-ci, il n'y a plus eu de cambriolages. Le mandat sera donc prolongé jusqu'en 2024.
- Douane de Cara. Une barrière manuelle sera posée pour les fermetures nocturnes et sera actionnée par le service de sécurité privé lors de ses tournées. Dans le budget 2024.
- Entretien des bords de routes et du chemin piétonnier derrière l'Auberge des Vieux-Chênes. Discussion sur le travail des cantonniers.
- Réfection de la route de la Louvière et du chemin des Champs-de-Jus en étude.

f. Aménagement du territoire & Projet de développement villageois

M. Beausoleil relate que la commission s'est réunie le 28 août dernier et a examiné avec soin l'avant-projet d'aménagements publics au centre du village fait par le bureau apaar (NB : celui qui a été présenté au Conseil municipal en préambule de la présente séance). L'Exécutif et M. Cochard (assistant au maître d'ouvrage AMO) étaient également présents. Après 2h30 de présentation, de discussion et d'explications, la commission a émis un préavis favorable (2 oui, 2 abstentions) pour cet avant-projet.

M. Beausoleil relève l'esprit positif de celui-ci, l'ouverture nécessaire vers le village existant, la grande quantité d'arbres préservée et ajoutée. Il met en avant qu'il s'agit d'un concept global qui n'entre pas dans les détails, car ce serait trop long et contreproductif, mais qui permet à ce projet d'aller de l'avant de façon concrète.

M. le Maire indique que le Conseil municipal doit valider formellement cette proposition pour permettre aux architectes de poursuivre leur travail et de déposer la demande d'autorisation de construire. Une présentation des futures constructions sera faite par les représentants des coopératives le 20 novembre et le tout sera montré à la population lors d'une assemblée publique en décembre.

M. Thorens estime qu'il n'a pas assez d'éléments pour se prononcer et il demande un temps de réflexion.

M. Beausoleil rétorque que le travail des commissions est justement d'analyser en détail les dossiers qui leur sont soumis, d'émettre des préavis pour les faire avancer, sans que les conseillers municipaux des autres commissions aient à tout étudier à nouveau.

M. le Président donne alors la possibilité à tous les conseillers de poser leurs éventuelles questions à l'Exécutif ou aux membres de la commission concernée pendant l'intervalle allant jusqu'à la prochaine séance ordinaire, afin que le 6 novembre le Conseil municipal puisse se prononcer sur la validation de cet avant-projet.

g. Culture

M. Rossi fait un résumé du déroulement de la fête du 1^{er} Août, de la première édition d'un cinéma open air le 5 août et du concert rock du 2 septembre. Ces manifestations ont chacune eu un succès certain et **M. Rossi** remercie nominativement toutes les personnes ayant organisé, participé et/ou aidé à leur bon déroulement.

Il rappelle les événements à venir qui ont déjà été cités dans la séance du mois de juin.

6. Propositions individuelles et questions

M. le Maire revient sur la remarque de M. Romand concernant l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans les écrits échangés dans le cadre communal (rapports, emails, procès-verbaux, etc). Celle-ci est autorisée, mais elle doit être à chaque fois clairement mentionnée à la fin des textes avec la signature de l'auteur. Il n'est toutefois pas nécessaire de modifier le règlement du Conseil municipal pour cela pour l'instant. **M. Romand** souhaite cependant que l'on n'oublie pas d'ajouter cette obligation dès que le règlement devra être voté pour une raison ou une autre.

Mme Demont demande si la Mairie a reçu un retour sur la faisabilité d'une modification du parcours du bus 33 pour permettre aux habitants de Presinge d'avoir un accès direct au centre-ville sans de multiples correspondances. **M. le Maire** répond que l'Exécutif a écrit aux TPG, mais qu'il n'a toujours pas de réponse. Lors d'une réunion avec différents intervenants, dont un représentant des TPG, celui-ci a confirmé qu'ils ont noté la proposition jugée intéressante qui sera étudiée.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h05.

Edgar CARDOSO INACIO
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler